

Interpellation Jean Tschopp et consorts – Drogues : dissuasion par l’illustration (18_INT_196)

Texte déposé

La consommation de drogues véhicule un côté glamour. La consommation festive — ou récréative — rencontre beaucoup de succès. Cocaïne, ecstasy, MDMA (3,4-méthylènedioxyméthamphétamine), amphétamines et hallucinogènes se popularisent notamment auprès des plus jeunes. Cette banalisation met en danger les consommateurs. Débutant habituellement par une consommation occasionnelle, la prise de drogues peut rapidement devenir beaucoup plus régulière. Par ailleurs, une consommation plus espacée, voire une prise de drogue unique, suffit parfois à provoquer des effets dévastateurs sur la santé, la réputation ou la socialisation. Ces éléments ressortent notamment du Forum Addictions du 31.05.2018 organisé par l’Etat de Vaud, l’Institut universitaire de médecine sociale et préventive et l’organisation REL’IER.

Le trafic de drogue est un marché. Bien que les opportunités de consommation soient multiples, en particulier pour les plus jeunes, agir sur l’offre n’est pas suffisant. Toute politique efficace de lutte contre la drogue doit aussi intervenir sur la demande. Le premier des quatre piliers de la politique suisse en matière de drogues porte précisément sur la prévention.

La formation au secondaire I et II — formation professionnelle et formations générales — constitue un moment charnière pour dispenser un message de prévention aussi large et étendu que possible. Conscients qu’il est illusoire d’éviter le sujet tant il est vrai que, vu les sollicitations multiples, un jeune sera tôt ou tard confronté à des offres de substances, les députés soussignés appellent de leurs vœux un renforcement de la prévention dans les parcours de formation. Partisans d’une approche préventive intégrant l’intervention et les échanges avec d’anciens toxicomanes et présentant les effets concrets liés à la consommation de drogues, les députés signataires adressent les questions suivantes au Conseil d’Etat et le remercient d’ores et déjà pour ses réponses :

1. a. Quel pourcentage de personnes en formation secondaire — secondaire I et II — assistent à des cours de prévention sur les drogues, à quel moment de leurs parcours de formation et avec quels contenus ?
b. Si cette couverture est incomplète, dans quel délai le Conseil d’Etat prévoit-il d’atteindre l’ensemble des personnes en formation ?
2. Dans ces cours, comment les prestataires sensibilisent-ils les personnes en formation aux effets concrets de la drogue sur leur santé, leur socialisation et leur réputation ?
3. a. Le Conseil d’Etat prévoit-il d’intégrer le témoignage d’anciens toxicomanes dans les cours dispensés par les prestataires ?
b. Si oui, comment ? Sinon, pourquoi ?
4. Qu’en est-il des actions de prévention et de sensibilisation envisagées sur les différentes drogues notamment telles qu’elles ressortent du Forum Addictions du 31 mai dernier ?

Souhaite développer.

*(Signé) Jean Tschopp
et 32 cosignataires*